



# ASOSIASYON SOLEIL KLÉRÉ NOU KA WOTÉ TRAVAY AN MEN A TRAVAYÈ !

L'Association Soleil Kléré Nou a été créée le 10 Février 1986.

Les missions de cette Association consistent à améliorer le cadre de vie des personnes, en situation de handicap, en leur offrant une forme d'autonomie assistée par l'accès à des hébergements adaptés.

Pour réaliser ces missions, les administrateurs de Soleil Kléré Nou ont créé un Foyer spécifique sous l'appellation de « domiciles regroupés ». Ce foyer a une capacité d'accueil de 12 places. Ces personnes sont prises en charge par 19 salariés qualifiés, disposant d'une solide expérience.

## KA KI KA PASÉ AN SANT LA ?

Encore une fois, nous mettons à jour un jeu de copinage, entre anciens élus municipaux de la Ville des ABYMES et des responsables du Conseil Départemental, durant ces trente dernières années. Le scellement de ces relations s'opérait par l'attribution de subventions pour des projets associatifs et institutionnels non clarifiés.

En effet, depuis sa création en 1986, l'Association n'a pas reçu d'autorisation définitive d'ouverture. Elle lui a été attribuée à titre expérimental.

Les différents acteurs ayant autorité sur ce dossier chaotique, comme la Directrice, Mme Antoinette FIATA, la consultante, Mme Odile LIN, les services départementaux et préfectoraux devraient connaître les dispositions de l'article L.313-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Celles-ci prévoient que les autorisations des établissements à caractère expérimental sont accordées pour une durée maximale de cinq ans. Elles sont renouvelables une fois, sous certaines conditions.

Voilà bientôt quarante années que cet établissement est ouvert à titre expérimental **é sa pa ka déranjé pon moun !**

L'incurie administrative de ces dirigeants a conduit cette institution dans une impasse structurelle et financière.

Les salariés et l'UTAS-UGTG ont alerté, à plusieurs reprises, le Conseil Départemental sur le mode de gestion énigmatique opéré par le Conseil d'Administration de Soleil Kléré Nou.

Le décès de Mme Solange LEBLANC, en décembre 2022 a entraîné l'élection d'un nouveau conseil d'administration, dont la présidente est Mme Priscilia LOGIS. Ces administrateurs se sont opposés à la gestion du foyer "domiciles regroupés". Par conséquent, l'autorité de contrôle et de tarification a ouvert une procédure d'administration provisoire.

Mme Odile LIN, directrice de l'EPHAD Le Bel Age a été désignée au titre d'administratrice provisoire.

Cette nomination avait reçu un accueil favorable auprès des salariés, soucieux du devenir de l'activité.

Malheureusement, la désillusion générée par ce choix a ramené le Personnel rapidement à une effroyable réalité.

En effet, l'administratrice provisoire n'a fait aucun cas de l'existence des salariés pendant toute la durée de son mandat étendu de Mai 2023 à Mai 2024.

La directrice, Mme FIATA, n'a entrepris aucune forme de réunion d'information sur les missions de l'administratrice.

La représentante du personnel, Secrétaire du CSE n'a reçu, ne serait-ce qu'une synthèse des conclusions du rapport de fin de mandat de Mme Odile LIN, après validation de ce dernier par le conseil départemental.

Or, l'article 311-3 du Code des relations entre le public et les administrations disposent du droit à la communication des informations aux personnes dont les conclusions dudit document lui sont opposées.

Cette rétention d'information a été cautionnée par les services du conseil départemental, qui n'ont pas jugé nécessaire de répondre aux requêtes des salariés et de leurs représentants.

### **KI LENTANSYON A YO ?**

Leur intention est des plus claires. Il s'agit dans un premier temps de placer les usagers dans diverses structures pour réaliser ensuite le crime parfait, un assassinat social des travailleurs par le licenciement sec, **en catimini san pon moun o kouran. Mi yo ! Nou ponnyé yo !**

Aucune considération n'est accordée aux salariés, comme d'habitude. É poutan ! la charge de travail qu'ils réalisent eu égard de l'état de santé des résidents est très exigeante en rapport d'autres établissements du secteur.

Pour cause, les personnes accueillies dans l'institution sont pour la plupart âgées, certains sont grabataires et d'autres présentent divers handicaps lourds à sévères.

Le respect dû à ces usagers implique des responsabilités et une disponibilité constante et permanente du personnel. L'établissement est ouvert en horaire continu (24 heures) toute la semaine, les week-ends et les jours fériés. Les travailleurs ne manquent pas à leur obligation contractuelle et sont animés d'une motivation naturelle empreinte du sens de l'aide et de l'entraide.

### **LONNÈ É RÈSPÈ POU YO !**

Malheureusement pour la direction et les autorités départementales et préfectorales, les travailleurs ne sont que des variables d'ajustement, un défaut de casting. **Ki vé di : yo pa ka konté.**

Voici la posture déplorable et condamnable de personnes cadres qui ont fait le choix de travailler dans un secteur, créateur du lien social et non de l'exclusion. Elles n'ont sans doute pas compris. Elles sont donc trompées de métier.

### **UTAS-UGTG KA DÉKLARÉ :**

- Tout moun sé moun !
- Travayè Soleil Kléré Nou sé fanm é nonm doubout é vayan,
- LONNE E RESPE POU YO !
- Ay chyé ba Man FIATA é bannélo a-y !

### **ELLE EXIGE :**

- La tenue d'une réunion sur la situation des salariés de SKN avec les acteurs suivants :
  - =>La directrice et sa conseillère Mme LIN,
  - =>Les salariés,
  - =>Le Conseil Départemental,
  - =>Un représentant de l'Etat.
- Que la direction de SKN et l'autorité de tarification assurent le maintien de l'emploi des salariés sous quelque forme que ce soit ;
- Que le rapport établi par Mme LIN soit mis à disposition des salariés conformément à l'article L.311-3 du Code des relations entre le public et les administrations ;
- Que les autorités compétentes accordent une autorisation définitive d'ouverture à l'établissement sous quelque forme juridique que ce soit ;
- Le respect des libertés fondamentales et de l'exercice du droit syndical.

**ANSANM NOU KA LITÉ - ANSANM NOU KÉ GANNYÉ  
JOU YO KÉ VWÈ JOUNOU KANMARAD ITAS A  
TÈ, PO KO VWÈ JOU !**